

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D014/2020

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le 7 février, à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la commune nouvelle de Mesnil-en-Ouche, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 31 janvier 2020

Nombre de
membres

En exercice : 21

Présents : 14

Votants : 15

Étaient présents : M. ROUSSELIN, Mme ANTOMPIETRI, M. ANTHIERENS, M. ARNAUD, Mme BINET, M. DELAMARE, Mme ERARD, M. GRIHAULT, M. GUÉNIER, Mme JORISSEN, M. MALARGÉ, M. MALHERBE, Mme VAN DEN DRIESSCHE, Mme VATINEL

Étaient absents : Mme BLOTIERRE, M. DU MESNIL-ADELÉE, M. PALADE, M. PERDRIEL, Mme TERRASSE, Mme VANDERHOEVEN, M. PENVEN,

Pouvoirs : M. PERDRIEL a donné pouvoir à Mme VAN DEN DRIESSCHE

Secrétaire de séance : Monsieur ANTHIERENS

Objet : Enfance Jeunesse – Approbation de la convention de mise à disposition de locaux de la commune de Saint Aubin du Thenney au profit du C.I.A.S.

PJ : Convention

Monsieur le Président indique que le Relais Parents Assistant(e)s Maternel(le)s de la Trinité de Réville a mis en place des ateliers de baby gym destinés aux tout-petits de 15 mois à 3 ans, accompagnés de leur assistante maternelle et/ou parents, sur la commune de Saint Aubin du Thenney.

Dans ce cadre, la commune a accepté de mettre à disposition du C.I.A.S., à titre gracieux, sa salle des fêtes, une à deux matinées par mois.

Aussi, la convention de mise à disposition de locaux de la commune de Saint Aubin du Thenney au profit du C.I.A.S. est soumise à l'approbation du conseil d'administration.

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- ↳ Approuve la convention de mise à disposition de locaux de la commune de Saint Aubin du Thenney au profit du C.I.A.S.
- ↳ Autorise Monsieur le Président à signer cette convention et à opérer toute action nécessaire à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20200207-20D014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2020

